



Municipalité
Egan-Sud

Avis public

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE EGAN-SUD DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mariette Rochon, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Egan-Sud:

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 95, Route 105 Egan-Sud (Québec);

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 heures à 16h30

Avis donné à Egan-Sud, ce 21^e jour du mois de février de 2025.

Mariette Rochon
Greffière-trésorière (CM)

En foi de quoi, je donne ce certificat le 21 février.

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice-générale, greffière-trésorière, certifie que j'ai fait signifier ce présent avis spécial conformément à la Loi.

Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière